

CREDIT MUNICIPAL

10 rue Callot - 54064 NANCY Cedex - Tél. 03 83 17 85 85
ccm.nancy@orange.fr - www.credit-municipal-nancy.fr

Fondé en 1834

Etablissement de crédit agréé en tant que Caisse de Crédit Municipal

Régi par les articles L514-1, L514-2, L514-3 du code monétaire et financier



RAPPORT D'ACTIVITE 2018



Sommaire

❖	Présentation du Crédit Municipal de Nancy ...	2
❖	Conseil d'Orientation et de Surveillance.....	4
❖	Organigramme.....	5
❖	Rapport de gestion.....	6
❖	Chiffres clés.....	13
❖	Comptabilité publique	
•	Compte de résultat.....	14
•	Bilan.....	16
❖	Comptabilité bancaire	
•	Compte de résultat.....	18
•	Bilan.....	19
❖	Provisions.....	21
❖	Annexe aux états financiers.....	22
❖	Rapports des commissaires aux comptes.....	26
•	Rapport général	
•	Rapport spécial	



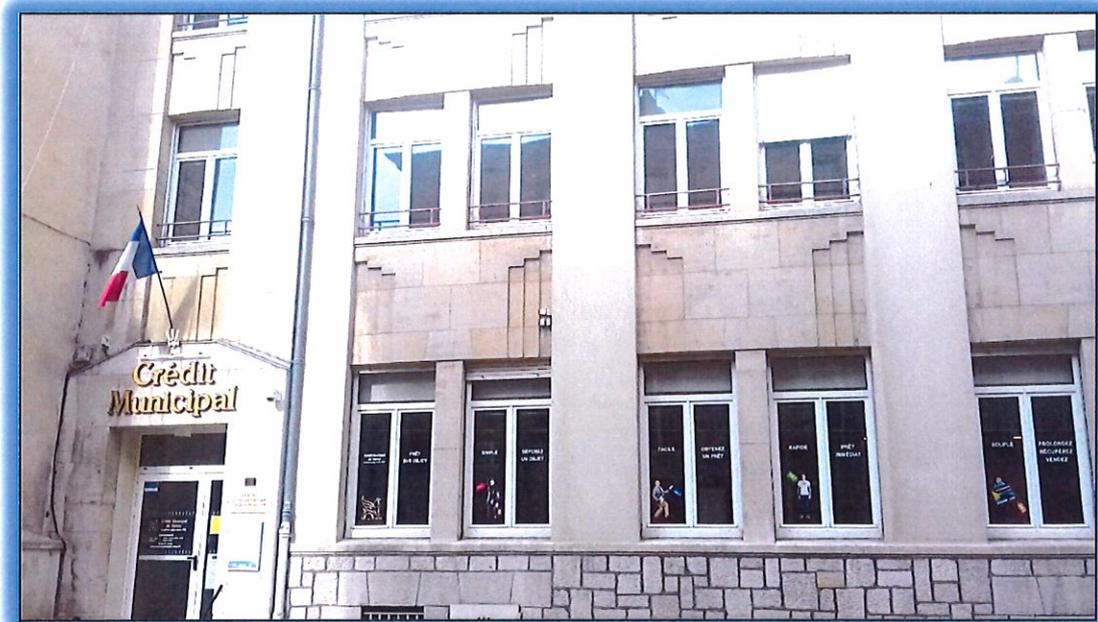
Présentation du CMN

Statut et organisation



Etablissement public communal de crédit et d'aide sociale, le Crédit Municipal est administré par un Directeur (nommé par le Maire, Président de droit), sous le contrôle du Conseil d'Orientation et de Surveillance (C.O.S).

Il existe 18 caisses de Crédit municipal en France, dont la mission sociale est lutter contre l'exclusion financière, en proposant notamment un service public de prêt sur gage, activité dont elles détiennent le monopole depuis 1804.



Le prêt sur gages

Aujourd'hui comme hier, toutes les classes sociales ont recours au prêt sur gage mais ce sont majoritairement des bijoux qui sont déposés. On y engage aussi de l'argenterie, des tableaux, des livres, des timbres etc.

Le prêt sur gage constitue une réponse simple, rapide et souple pour ceux qui ont à faire face à un besoin de trésorerie, un coup dur, un imprévu. Contre le dépôt d'un objet de valeur, un prêt peut être accordé immédiatement. C'est la valeur estimée de l'objet sur le marché des enchères publiques qui détermine le montant du prêt. En moyenne aujourd'hui, 9 personnes sur 10 récupèrent l'objet déposé.



CREDIT MUNICIPAL DE NANCY

Historique

Implanté au cœur de la Ville Vieille, le Crédit Municipal de Nancy, établissement de crédit et d'aide sociale, est l'héritier de la longue histoire des Monts-de-Piété, créés en 1462 en Italie afin de lutter contre l'usure.

Le premier Mont-de-Piété de Nancy est créé en 1630, sur la volonté du duc de Lorraine Charles IV. Dans une époque troublée, marquée notamment par la guerre de 30 ans et l'invasion de la Lorraine par l'armée du roi de France Louis XIII, il fonctionnera jusqu'en 1664.

C'est en 1834 que le roi Louis-Philippe signe l'ordonnance de création du nouveau Mont-de-Piété de Nancy, qui ouvre ses portes au public le 13 septembre 1834.

Créé conjointement avec la Caisse d'Epargne de Nancy, le Mont-de-Piété en partage les locaux rue de l'hôpital militaire, à proximité de la place Saint-Jean (aujourd'hui place Maginot).

En 1931, le Mont-de-Piété, désormais Crédit Municipal de Nancy, déménage pour s'installer dans ses locaux actuels, 10 rue Callot.

Depuis plus de 180 ans, le Crédit Municipal - et à travers lui la Ville de Nancy - perpétue sa vocation sociale, en proposant à toute personne en difficulté financière d'accéder rapidement à un prêt, et de faire ainsi face aux situations d'urgence et aux besoins du quotidien.



PRESIDENT DE DROIT

M. Laurent HENART

Maire de la Ville de Nancy

VICE- PRESIDENT

M. Michel DUFRAISSE

Adjoint au Maire

MEMBRES ELUS

M. Philippe DURST

Conseiller municipal

Mme Chaynesse KHIROUNI

Conseillère municipale

Mme Elisabeth LAITHIER

Adjointe au Maire



PERSONNES QUALIFIEES

Mme Lisa CHIARAVALLI

Chargée de gestion crédit-bail immobilier

M. Patrick GARDET

Ancien chef d'établissement scolaire

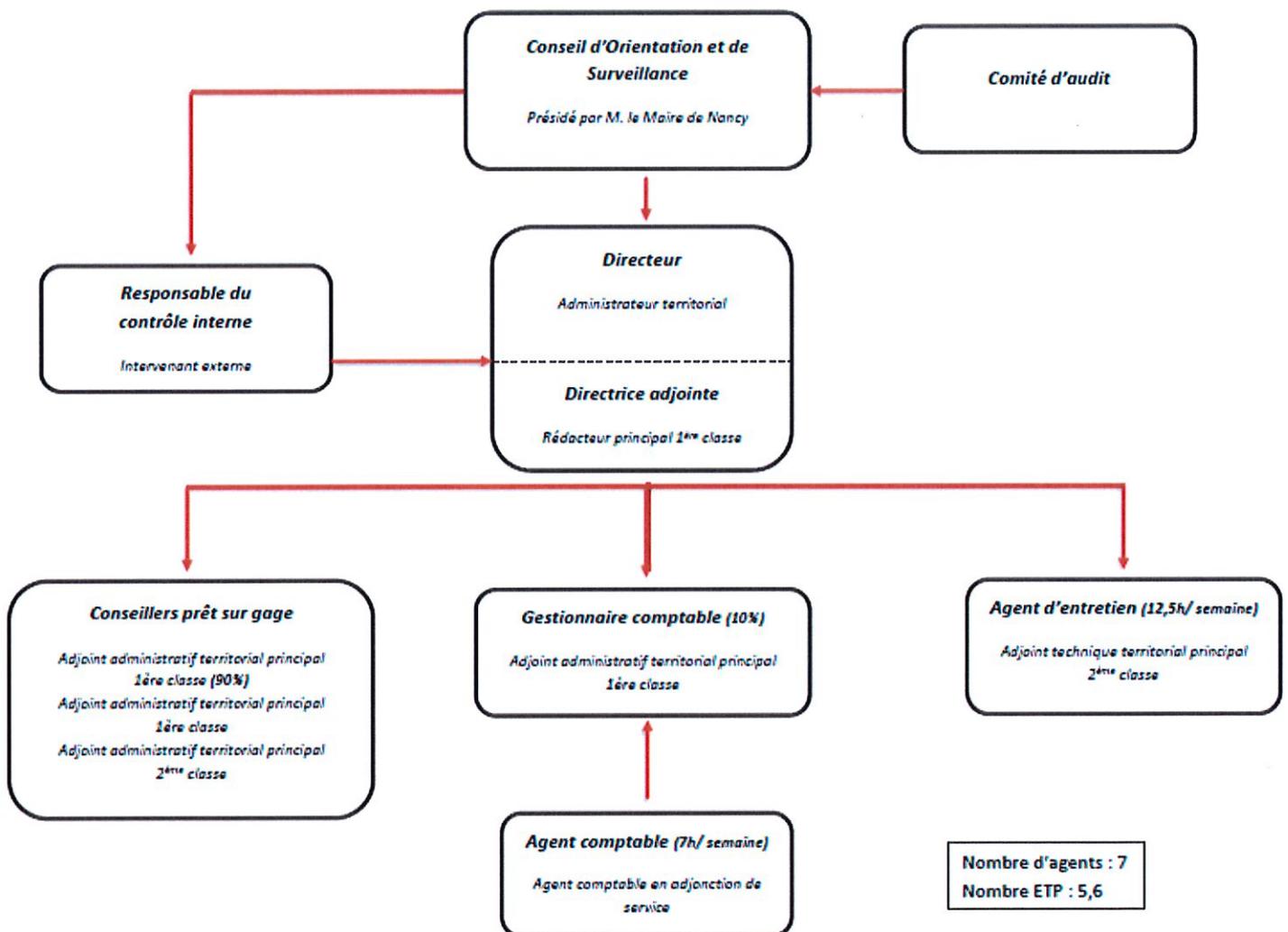
M. Jean-Marie PERETTE

Ancien responsable secteur bancaire

M. Jean-François TRITZ

Responsable communication CROUS

Organigramme



RAPPORT DE GESTION DU DIRECTEUR

Art C.R.B. 91-01 du 16.01.1991 modifié

I. Situation au cours de l'exercice 2018

L'année 2018 marquait le centenaire du décret du 24 octobre 1918 relatif à la « réorganisation et à la dénomination de caisses de crédit Municipal que sont autorisés à adopter les Monts-de-piété ». L'occasion pour la Conférence Permanente des Caisses de Crédit Municipal et pour celle de Nancy de rappeler l'existence et la spécificité de nos établissements, et tout particulièrement la pertinence de notre vocation sociale.

Celle-ci s'exerce tout particulièrement à travers son activité majeure - le prêt sur gages – que seuls en France les crédits municipaux sont autorisés à exercer. A Nancy, l'activité du prêt sur gages s'est inscrite un peu en recul en 2018 par rapport à l'année précédente.

Il en a été de même, de manière logique, pour l'activité « gestion extinctive du contentieux », quoique dans une moindre mesure par rapport aux prévisions. L'activité de « gestion locative » s'est pour sa part maintenue de manière optimale, au même niveau qu'en 2017.

Il faut noter, enfin, le lancement opérationnel en mars de l'offre « prêt personnel », dans le cadre du partenariat établi avec le Crédit Municipal d'Avignon.

Le montant total des produits de l'exercice 2018 s'est élevé à 624 761€ (contre 642 402€ en 2017), et le montant total des charges à 596 936 € (contre 598 714€ en 2017), permettant ainsi de dégager un résultat net bénéficiaire de 27 825€ (43 688€ en 2017).

1. Les activités

a. L'activité du prêt sur gages

Le prêt sur gages en 2018 : événements marquants

- 5 ventes aux enchères (janvier, avril, juin, septembre, décembre)
- Opération « expertises gratuites » en avril
- Opération « dégagements gratuits » pour les petits prêts en décembre

Le prêt sur gages auprès des particuliers constitue l'activité principale du Crédit Municipal de Nancy. Son volume d'activité a été en baisse de 7,1% en nombre en 2018 et de 4,6% en montant cumulé.

Au total, plus de 13 000 opérations ont été effectuées, pour un montant cumulé de 7,8M€.

Les produits générés par le prêt sur gages se sont élevés en 2018 à 493 654€¹ (508 587€ en 2017), soit 79% du total des produits et les charges afférentes à 492 395€ (496 533€ en 2017), soit 82,5% du total des charges

¹ Y compris reprises de provisions et produits exceptionnels (ex : déficits de vente pris en charge par le commissaire-priseur)

LES PRÊTS

L'année 2018 été plutôt contrastée pour les opérations de prêt, avec des évolutions divergentes de chacune des opérations² tout au long de l'année.

Ainsi, jusqu'en août, le montant des engagements était équivalent à l'année précédente, avant de baisser significativement de septembre à novembre, puis de se redresser en décembre. Les dégagements et les renouvellements, qui avaient connu une forte hausse en 2017, sont revenus à un niveau comparable à 2016 et 2015. En revanche, les prolongations sont reparties à la hausse en 2018, après une stagnation en 2017.

Les opérations de prêt

Opérations	Nombre	Évolution 2017/2018	Montant	Évolution 2017/2018
Engagements	2 067	- 4,9%	1 092 693€	- 12,3%
Renouvellements	1 496	- 3,6%	868 955€	- 6,6%
<i>E + R</i>	3 563	- 4,4%	1 961 648€	- 9,8%
Dégagements	3 360	- 8,5%	1 876 863€	- 9,5%
<i>E + R - D</i>	+ 203	/	+ 84 785€	/
Prolongations	6 407	- 7,8%	3 977 644€	+ 0,8%
Total opérations de prêt (E + R + D + P)	13 330	- 7,1%	7 816 155€	- 4,6%

A noter : le montant total des nouveaux contrats (engagements + renouvellements) est supérieur de plus de 84 000€ à celui des dégagements de l'année.

RÉPARTITION DES PRÊTS SUR GAGES

Si l'on examine la répartition des prêts sur gages selon leur montant, on constate la « spécialisation » du Crédit Municipal de Nancy sur les prêts d'un petit montant. En effet, près de 90% des prêts attribués sont inférieurs à 1 000€, ce qui représente l'équivalent de près des 2/3 de l'encours.

L'encours : répartition selon les montants

TRANCHES DE PRÊT	NOMBRE DE CONTRATS	EN % DU NOMBRE DE CONTRATS	TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS	EN % DE L'ENCOURS
0 - 1 000€	4 455	88,7%	1 776 022€	59,3%
1 001 - 3 000€	499	9,9%	781 947€	26,1%
3 001 - 6 000€	52	1,0%	209 352€	7,0%
6 001€ et plus	16	0,3%	229 433€	7,7%
Total	5 022	100%	2 996 754€	100%

² Engagements, dégagements, prolongations, renouvellements, ventes.

Rapport de gestion

Si l'on examine la répartition des prêts sur gages selon les clients, on constate qu'un client détient en moyenne 2,3 contrats, pour un encours moyen de 1 376€. Près des 2/3 de la clientèle ont un encours inférieur à 1 000€. Cette analyse de la répartition des prêts par client confirme donc également que le Crédit Municipal de Nancy assure pleinement sa mission sociale de lutte contre l'exclusion financière en direction notamment des personnes les plus en difficulté.

L'encours : répartition selon les clients

TRANCHES D'ENCOURS	NOMBRE DE CLIENTS	EN % DES CLIENTS	ENCOURS TOTAUX	EN % DE L'ENCOURS	ENCOURS MOYENS
0 - 1 000€	1 323	60,7%	605 536€	20,2%	458€
1 001 - 3 000€	613	28,1%	1 026 631€	34,3%	1 674€
3 001 - 6 000€	180	8,3%	733 710€	24,5%	4 076€
6 001€ et plus	58	2,7%	630 878€	21,1%	10 877€
Total	2 178	100%	2 996 754€	100%	1 376€

LES VENTES

Le nombre de mises en vente reste marginal puisqu'il représente 10% des contrats et moins de 6% de l'encours. Sur ce total, 1/3 sont des ventes requises, c'est-à-dire effectuées à la demande expresse du client. En d'autres termes, la quasi-totalité des déposants récupère à terme ses objets, confirmant en cela le caractère non pas seulement financier mais également « affectif » du prêt sur gage.

Les ventes (1) : moins de contrats mis en vente en 2018, mais pour un montant plus élevé

Global	2018	2017	Évolution
Nombre de contrats mis en vente	532	587	- 9,4%
En % du stock de contrats au 1er janvier	9,9%	10,0%	/
Encours mis en vente	198 240€	184 158€	+ 7,7%
En % de l'encours total au 1er janvier	6,4%	5,8%	/

En termes de résultats, le montant total des adjudications s'établit à 310 000€, en hausse de près de 2% par rapport à 2017.

Les ventes (2) : baisse des résultats en 2018

Global	2018	2017	Évolution
Montant cumulé des adjudications nettes	310 851€	305 605€	+ 1,7%
Rapport adjudications / encours mis en vente	1,57	1,66	- 5,4%
Recettes Crédit Municipal de Nancy	52 067€	51 189€	+ 1,7%

En moyenne, un objet est vendu 1,6 fois le montant du prêt accordé. Ce chiffre atteste de la bonne adéquation des estimations qui sont faites au moment du prêt, qui permettent à la fois de limiter les risques pour l'établissement et le commissaire-priseur, et de générer des bonis qui sont reversés au déposant.

L'ENCOURS

La consolidation « engagements + renouvellements – dégagements – ventes » aboutit à une diminution de l'encours de 113 000€ (soit - 3,6%) pour un total de 5 022 contrats actifs (- 329). Le prêt moyen est en hausse de plus de 3%, à 597€ (contre 581€ en 2017).

Baisse de l'encours, augmentation du montant du prêt moyen

	Au 01/01/2018	Au 31/12/2018	Evolution
Nombre de contrats en stock	5 351	5 022	- 6,1%
Encours total des prêts sur gages	3 110 210€	2 996 754€	- 3,6%
Prêt moyen	596,73€	581,24€	+ 2,7%

A titre d'information, le montant moyen des engagements en 2018 s'élève à 583€, contre 573€ en 2017. De fait, s'ils ont été moins nombreux, les engagements effectués en 2018 ont été de valeur un peu supérieure.

Si l'on observe l'évolution de l'encours sur une plus longue période, on constate une certaine progression, reflet à la fois :

- de la situation économique et sociale et de la difficulté accrue pour une catégorie de la population d'accéder au crédit bancaire « classique » ;
- de l'augmentation du cours de l'or, valeur refuge et principal support de l'activité du prêt sur gages ;
- de l'attractivité permanente de cette activité, tant pour ce qui concerne les avantages intrinsèques du prêt sur gages (rapidité, souplesse, simplicité, etc.) que ceux des ventes aux enchères publiques.

Évolution de l'encours des prêts sur gages sur la période 2010-2018



b. L'activité de gestion extinctive du contentieux

Les produits issus de l'activité du contentieux³ se sont élevés en 2018 à 47 059€ (contre 51 703€ en 2017). Ils représentent 7,5% du total des produits du Crédit Municipal de Nancy. Les charges afférentes se sont élevées à 31 947€ (contre 33 426€ en 2017), soit l'équivalent de 5,4% du total des charges. La gestion extinctive du contentieux des prêts à la consommation devrait se poursuivre jusqu'au moins 2020.

c. L'activité de gestion locative

Propriétaire de son bâtiment, le Crédit Municipal de Nancy en loue les étages supérieurs, notamment les 1^{er} et 2^{ème} au Centre d'Information et d'Orientation du Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz, ainsi que l'appartement du 3^{ème} étage à des particuliers. « En contrepartie », il est amené à consacrer des dépenses significatives pour l'entretien, la mise aux normes et l'amélioration de son patrimoine immobilier.

L'année 2018 s'est inscrite dans la continuité de 2017, avec une optimisation de l'activité de gestion locative, puisque la totalité des locaux a été louée du 1er janvier au 31 décembre. Le total des produits issus de la gestion immobilière (loyers + récupération de charges) s'est élevé en 2018 à 82 883€ (82 112€ en 2017), soit l'équivalent de 13,3% du total des produits. Les charges de gestion immobilière se sont élevées à 70 006€ (contre 68 756€ en 2017), soit l'équivalent de 11,7% du total des charges.

d. Le partenariat avec le Crédit Municipal d'Avignon

La convention signée fin 2017 prévoit que le Crédit Municipal de Nancy pourra présenter aux personnes qu'elle rencontre à l'occasion de l'exercice de son activité la gamme de prêt personnel proposée par le Crédit Municipal d'Avignon. La caisse de Nancy n'engage aucunement sa responsabilité, l'attribution et la gestion des prêts accordés relevant de la Caisse d'Avignon.

Cette activité, lancée de manière opérationnelle depuis la mi-mars 2018, a rencontré une indéniable attractivité puisque près de 300 demandes⁴ ont été enregistrées.

A la date du 31/12/2018, 14 dossiers de prêt accordés ont fait l'objet d'une rémunération effective de la part du Crédit Municipal d'Avignon, pour un montant de 1 166€. 11 autres étaient en voie de finalisation et 12 encore en instruction.

Cette activité permet non seulement d'apporter des ressources supplémentaires au Crédit Municipal de Nancy, mais également d'être en capacité de proposer aux personnes qui s'adressent à lui une pluralité de solutions.

2. Le compte de résultat

a. Le produit net bancaire

Le produit net bancaire se compose des intérêts et taxes des prêts sur gage, des droits d'adjudication, du recouvrement des prêts contentieux, de la récupération des charges et des frais d'affranchissement, des revenus des immeubles, des intérêts sur compte bancaire, soustraction faite de la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Nancy, des intérêts d'emprunts, des commissions sur opérations bancaires, des charges financières et des pertes exceptionnelles.

Il a atteint 580 553€ en 2018, contre 603 837€ en 2017 (-4%).

³ Créances douteuses, correspondant aux prêts à la consommation au 31/12/1998 non repris par la SNVB (désormais CIC).

⁴ Dossiers de prêt + demandes d'information ou de simulation

b. Le résultat brut d'exploitation (RBE)

Le RBE est calculé à partir du produit net bancaire duquel on soustrait les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements sur les immobilisations incorporelles et corporelles ; le RBE 2018 se chiffre à 24 557€, contre 43 772€ en 2017 (-44%).

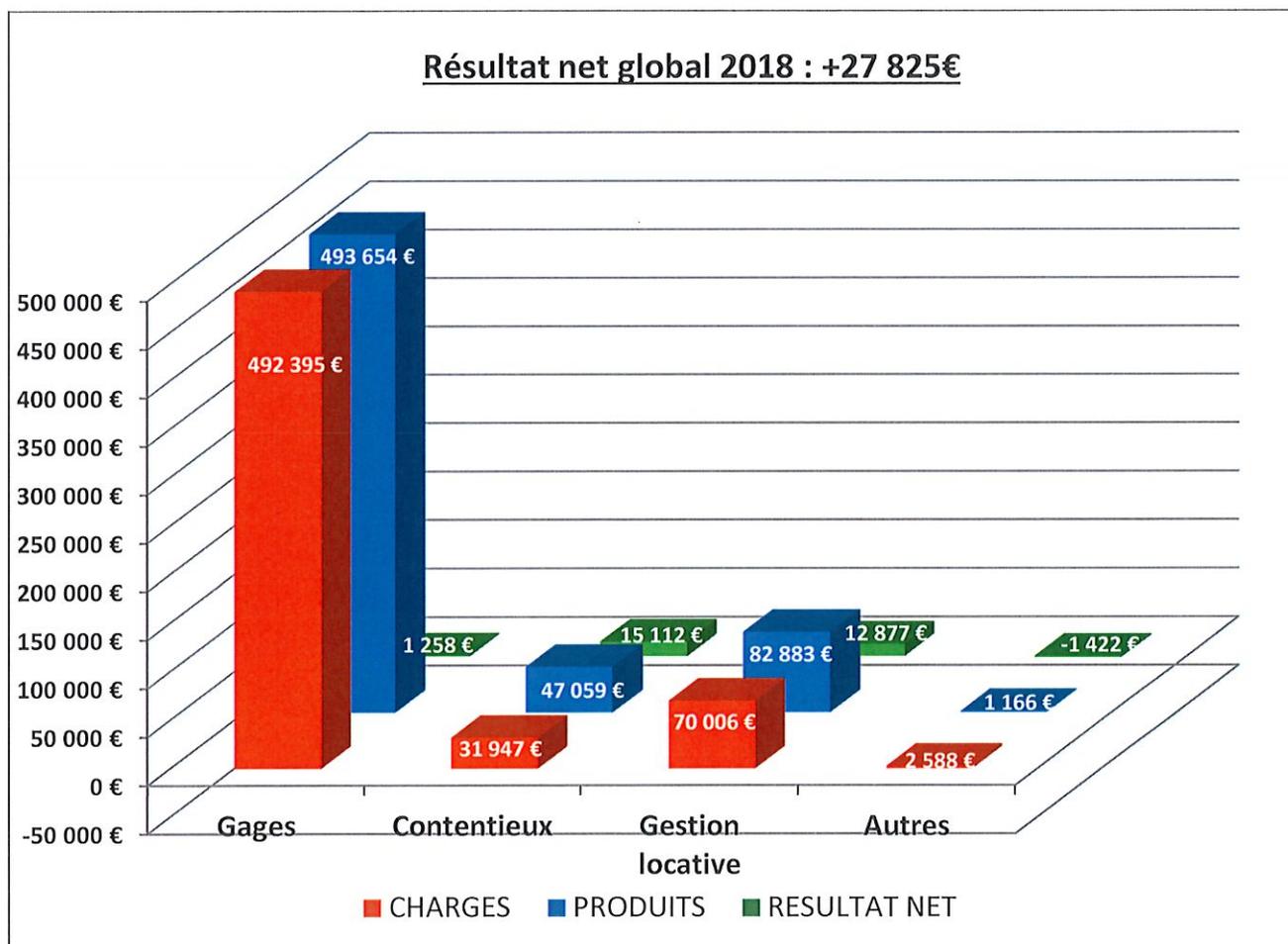
c. Le résultat courant avant impôt

Le résultat courant avant impôt s'élève à 29 874€, contre 49 956€ en 2017.

d. Le résultat net de l'exercice 2018

L'impôt sur les bénéfices acquitté en 2018 s'élève à 2 049€ (contre 6 268€ en 2017). Ainsi, le résultat net 2018 s'établit à 27 825€, contre 43 688€ en 2017. Le résultat 2018 est généré :

- par l'activité du prêt sur gages à hauteur de 1 258€ ;
- par l'activité du contentieux à hauteur de 15 112€ ;
- par la gestion immobilière, à hauteur de 12 877€.



e. Proposition d'affectation du résultat

Conformément au Rapport d'orientations budgétaires 2018 examiné par le COS lors de sa réunion du 14/12/2018 et aux orientations données par le Conseil, il est proposé d'affecter le résultat net 2018 dans son intégralité au CCAS de la Ville de Nancy, afin de soutenir ses dispositifs d'action sociale auprès des personnes en situation de précarité, dans le cadre de la convention de partenariat liant les 2 établissements.

II. Perspectives 2019

1. Évolution des différentes activités de la Caisse

- L'activité du prêt sur gages :

Son évolution reste difficile à prévoir avec précision. L'objectif reste néanmoins de maintenir l'encours entre 2,9 et 3M€. Dans ce scénario, les recettes correspondantes⁵ devraient se situer aux alentours de 476 000€. L'attractivité du prêt sur gages demeure une quête permanente, qui passe par des voies diversifiées⁶.

- L'activité du contentieux :

Les recettes issues du contentieux, amenées à terme à s'éteindre, devraient logiquement poursuivre leur baisse ; elles sont estimées, de manière prudentielle, à 24 000€ en 2019 (32 000€ réalisés en 2018) ;

- L'activité de gestion locative :

Les recettes issues de l'activité « immobilière » devraient, sauf aléa, connaître en 2019 une nouvelle « année pleine », soit une recette estimée de l'ordre de 81 000€ (loyers + récupération de charges).

- Le partenariat avec le Crédit Municipal d'Avignon

Ses recettes sont estimées à 5 000€.

2. Le budget

Le COS a adopté en février dernier, dans le prolongement des orientations budgétaires débattues en décembre 2018, le Budget Primitif 2019. Ce dernier s'élève globalement à 700 530€, dont 642 130€ en section de fonctionnement et 58 400€ en d'investissement.

	Budget Primitif 2019	Budget 2018	Évolution	Réalisé 2018	Évolution
Fonctionnement	642 130€	664 440€	-3,4%	624 760€	+2,8%
Investissement	58 400€	91 210€	-36,0%	67 390€	-13,3%
Total	700 530€	745 650€	-6,1%	673 950€	-3,9%

Depuis l'exercice 2013, de très gros efforts d'investissement ont été engagés visant à la fois à combler le déficit d'investissement des années et décennies précédentes et à répondre à l'évolution de la réglementation et des risques. Ce programme pluriannuel d'investissement a été décliné autour de 5 axes :

- La sécurité des personnes, des locaux et des biens ;
- Le respect des normes en matière d'hygiène et de santé et l'amélioration des conditions de travail ;
- Le respect de la réglementation, la conformité des procédures et la prévention des risques ;
- La modernisation de l'activité ;
- La bonne gestion des locaux et la recherche d'économies de fonctionnement.

En toute logique, le rythme des investissements s'est ralenti en 2017 et 2018. Pour 2019, les principaux travaux à prévoir concerneront la poursuite des efforts d'amélioration des conditions de travail et de réduction des coûts de fonctionnement, des travaux sur le bâtiment, ainsi que la nécessaire adaptation de l'outil informatique.

La coopération avec les autres caisses de crédit Municipal devrait se poursuivre et même s'approfondir, dans un double objectif de partage des bonnes pratiques et d'économies d'échelle.

⁵ Intérêts + taxes + frais de vente + droits d'adjudication.

⁶ diversification des objets pouvant être déposés en gage, efforts réalisés en matière de communication, attractivité des ventes, opérations exceptionnelles, relèvement éventuel du prêt au gramme d'or selon l'évolution des cours, etc.).

1. Les ratios financiers

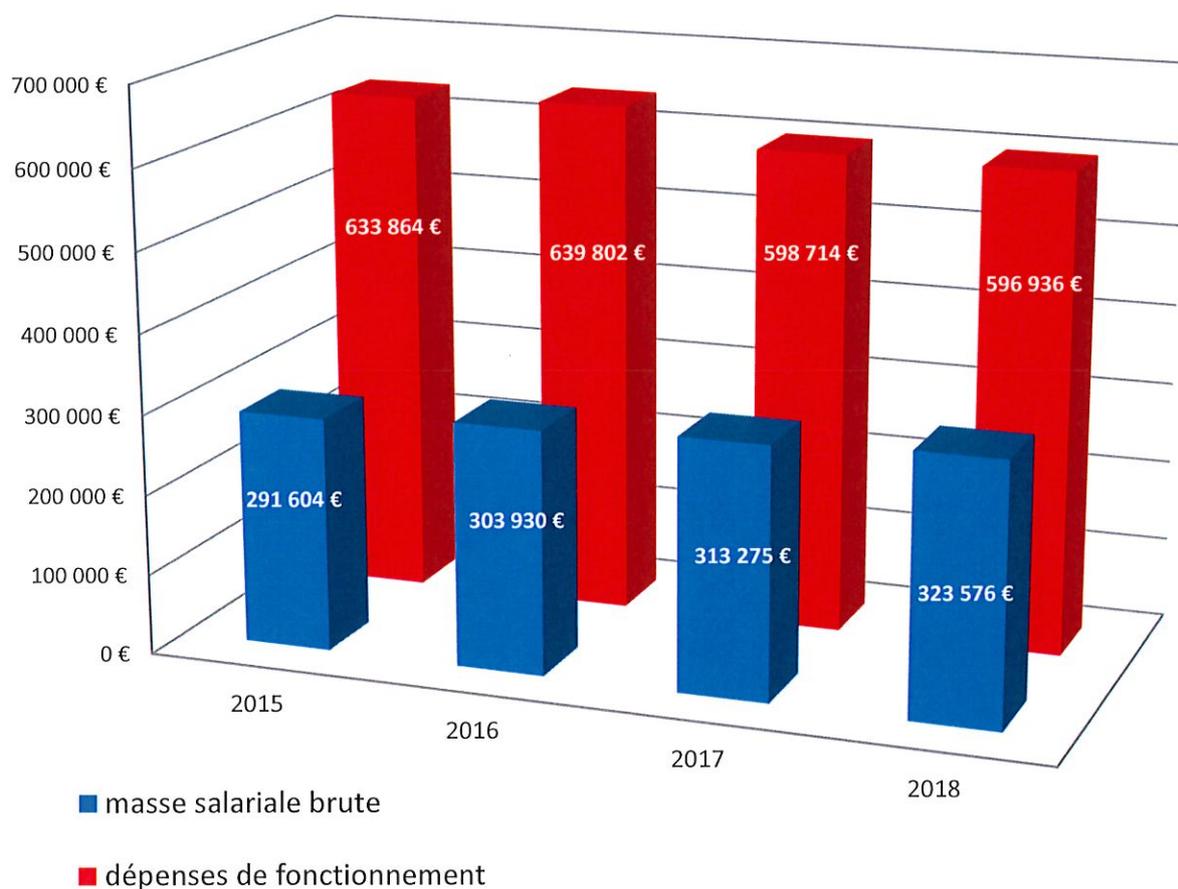
Ratio de liquidité (LCR)¹ au 31/12/2018	Ratio de solvabilité² au 31/12/2018
2 230%	76%

Évolution du coefficient d'exploitation³

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
112%	94,93%	92,18%	77,20%	78,69%	78,41%	90,75%	85,18%	103,47%	84,37%	97,04%	101,72%

2. Le fonctionnement de l'établissement

Dépenses salariales et de fonctionnement



¹ Le LCR (Liquidity Coverage Ratio) est un ratio à court terme mesurant la capacité des banques à affronter une crise de refinancement à un mois, grâce à un « coussin » de liquidités. Mode de calcul : stock total d'actifs liquides de haute qualité divisé par sorties nettes de trésorerie. La norme plancher requise était de 60 % en 2015 pour atteindre progressivement 100% en 2018.

² Le ratio de solvabilité permet de mesurer la capacité des banques à faire face aux risques éventuels liés à leurs activités. Mode de calcul : fonds propres divisé par le total des actifs pondérés des risques. La norme plancher est de 8%.

³ Coefficient d'exploitation = charges de personnel + frais généraux + amortissements / produit net bancaire

COMPTE DE RESULTAT - Charges

en euros

Comptes	CHARGES	MONTANT 2018	MONTANT 2017	VARIATION	%
60	ACHATS	3 445,21	3 091,02	354,19	11,46
602	Matières et fournitures consommables.....	3 445,21	3 091,02	354,19	11,46
61	FRAIS DE PERSONNEL	323 576,39	313 274,81	10 301,58	3,29
612	Rémunération du personnel.....	228 389,85	221 456,91	6 932,94	3,13
617	Sécurité sociale et régimes prévoyance.....	78 115,71	76 180,66	1 935,05	2,54
618	Autres charges sociales	436,00	651,00	- 215,00	- 33,03
619	Autres frais de personnel.....	16 634,83	14 986,24	1 648,59	11,00
62	IMPOTS ET TAXES	930,00	689,00	1 241,00	4,18
620	Taxes sur les salaires.....	25 547,00	24 503,00	1 044,00	4,26
629	Autres impôts.....	5 383,00	5 186,00	197,00	3,80
63	TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS	125 898,41	127 707,66	- 1 809,25	- 1,42
630	Location de matériel.....	6 297,22	7 385,40	- 1 088,18	- 14,73
631	Entretien et réparations.....	31 239,68	31 400,08	- 160,40	- 0,51
633	Petit matériel et outillage.....	285,33	1 865,11	- 1 579,78	- 84,70
634	Fournitures extérieures.....	16 826,59	16 020,74	805,85	5,03
636	Prestations de service.....	21 402,66	21 350,71	51,95	0,24
637	Rémunérations d'intermédiaires.....	25 563,99	26 315,18	- 751,19	- 2,85
638	Primes d'assurances.....	24 282,94	23 370,44	912,50	3,90
64	TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	1 034,92	2 000,00	- 965,08	- 48,25
641	Voyages et déplacements.....	701,50	1 668,06	- 966,56	- 57,95
647	Frets et transports administratifs.....	333,42	331,94	1,48	0,45
65	OPERATIONS SOCIALES	3 246,79	3 324,89	- 78,10	- 2,35
651	Autres opérations sociales.....	2 972,09	3 076,23	- 104,14	- 3,39
657	Frais de transport du personnel.....	274,70	248,66	26,04	10,47
66	FRAIS DE GESTION GENERALE	24 849,80	24 992,25	- 142,45	- 0,57
660	Publicité et propagande.....	4 321,01	4 673,84	- 352,83	- 7,55
661	Missions et réceptions.....	1 521,45	1 763,14	- 241,69	- 13,71
662	Imprimés administratifs.....	504,00	394,80	109,20	27,66
663	Documentation générale.....	569,80	617,75	- 47,95	- 7,76
664	Frais de P.T.T.....	15 561,04	14 721,94	839,10	5,70
665	Frais d'actes et de contentieux.....	102,50	550,78	- 448,28	- 81,39
667	Cotisations organes Réseau.....	2 270,00	2 270,00	-	-
668	Autres frais divers de gestion.....	-	-	-	-
67	FRAIS FINANCIERS	10 926,63	10 306,90	619,73	6,01
675	Intérêts des emprunts pour investissement.....	-	130,34	- 130,34	- 100,00
676	Emprunts à terme Etablissements de crédit.....	668,52	358,40	310,12	86,53
679	Frais financiers divers.....	10 258,11	9 818,16	439,95	4,48
68	DOTATIONS AMORTISSEMENTS PROVISIONS	63 857,45	71 276,66	- 7 419,21	- 10,41
681	Dotations comptes d'amortissement.....	51 831,14	50 411,80	1 419,34	2,82
685	Dotations provisions autres éléments d'actif.....	11 026,31	19 364,86	- 8 338,55	- 43,06
686	Dotations provisions exceptionnelles.....	1 000,00	1 500,00	- 500,00	- 33,33
69	IMPOT SUR LES BENEFICES	2 048,79	6 268,25	- 4 219,46	- 67,31
690	Impôt sur les bénéfiques.....	5 440,00	11 364,00	- 5 924,00	- 52,13
6902	Bonis prescrits fiscalisés.....	- 3 391,21	- 5 095,75	1 704,54	- 33,45
87	PERTES	7 121,38	6 782,61	338,77	4,99
872	Charges sur exercices antérieurs.....	1 181,00	1 031,00	150,00	14,55
8746	Créances irrécouvrables.....	642,57	2 257,03	- 1 614,46	- 71,53
8749	Pertes exceptionnelles.....	5 297,81	3 494,58	1 803,23	51,60
	TOTAL	596 935,77	598 714,05	- 1 778,28	- 0,30
	BENEFICE DE L'EXERCICE	27 825,43	43 687,63	- 15 862,20	- 36,31
	TOTAL DES CHARGES	624 761,20	642 401,68	- 17 640,48	- 2,75

COMPTE DE RESULTAT - Produits

en euros

Comptes	PRODUITS	MONTANT 2018	MONTANT 2017	VARIATION	%
70	PRODUITS DES OPERATIONS DE PRETS	498 275,69	519 348,51	- 21 072,82	- 4,06
700	Intérêts et droits sur gages corporels.....	447 128,22	464 306,12	- 17 177,90	- 3,70
701	Intérêts et droits sur valeurs mobilières.....	-	-	-	-
705	Pénalités sur prêts.....	27 056,27	31 358,07	- 4 301,80	- 13,72
707	Droits sur adjudications.....	24 091,20	23 684,32	406,88	1,72
72	VENTE DE DECHETS	-	-	-	-
7200	Vente d'objets hors service.....	-	-	-	-
73	CHARGES RECUPEREES	24 029,58	25 720,86	- 1 691,28	- 6,58
736	Récupération frais affranchissement.....	9 456,64	10 019,05	- 562,41	- 5,61
739	Autres charges récupérées.....	14 572,94	15 701,81	- 1 128,87	- 7,19
76	PRODUITS ACCESSOIRES	71 683,01	69 746,50	1 936,51	2,78
763	Revenus sur Immeubles	70 517,01	69 746,50	770,51	1,10
769	Autres produits	1 166,00	-	1 166,00	-
77	PRODUITS FINANCIERS	430,50	430,50	-	-
770	Revenus des titres et valeurs.....	-	-	-	-
771	Revenus placements court terme.....	-	-	-	-
7770	Quote-part subvention d'investissement virée au résultat	430,50	430,50	-	-
779	Autres produits financiers.....	-	-	-	-
78	REPRISES SUR PROVISIONS	22 444,70	20 064,04	2 380,66	11,87
785	Reprises provisions d'exploitation.....	12 628,50	18 142,88	- 5 514,38	- 30,39
786	Reprises autres provisions.....	9 816,20	1 921,16	7 895,04	410,95
87	PROFITS	7 897,72	7 091,27	806,45	11,37
873	Produits divers exercices antérieurs.....	2 618,13	259,99	2 358,14	907,01
8750	Plus-values sur cession d'immobilisations.....	-	-	-	-
8754	Dettes atteintes par la déchéance.....	109,19	23,96	85,23	-
8755	Recouvrements après non-valeur.....	4 357,09	4 698,95	- 341,86	- 7,28
8759	Produits exceptionnels.....	813,31	2 108,37	- 1 295,06	- 61,42
	TOTAL	624 761,20	642 401,68	- 17 640,48	- 2,75
	PERTE DE L'EXERCICE	-	-	-	-
	TOTAL DES PRODUITS	624 761,20	642 401,68	- 17 640,48	- 2,75

BILAN - Actif

en euros

ART.	LIBELLES	30.12.2018	30.12.2017	Variation	%
139	Subvention d'investissement inscrite au compte de résultat	1 911,47	1 480,97	430,50	29,07
	TOTAL DE LA CLASSE 1	1 911,47	1 480,97	430,50	29,07
201	Frais établissements et études.....	7 995,02	10 597,47	- 2 602,45	- 24,56
	<i>Actif brut +</i>	13 012,27	13 012,27		
	<i>Amortissement -</i>	5 017,25	2 414,80	2 602,45	107,77
203	Logiciels.....	15 237,92	7 166,52	8 071,40	112,63
	<i>Actif brut +</i>	68 843,43	57 670,58	11 172,85	19,37
	<i>Amortissement -</i>	53 605,51	50 504,06	3 101,45	6,14
208	Certificats d'Association.....	-	-		
210	Terrains.....	1 524,49	1 524,49		
212	Constructions.....	156 048,45	177 644,35	- 21 595,90	- 12,16
	<i>Actif brut +</i>	1 038 381,94	1 038 381,94		
	<i>Amortissement -</i>	882 333,49	860 737,59	21 595,90	2,51
2140	Matériel et outillage.....	3 258,07	6 913,55	- 3 655,48	- 52,87
	<i>Actif brut +</i>	75 686,52	75 020,16	666,36	0,89
	<i>Amortissement -</i>	72 428,45	68 106,61	4 321,84	6,35
2141	Matériel informatique.....	20 624,35	6 370,92	14 253,43	223,73
	<i>Actif brut +</i>	76 161,04	56 962,24	19 198,80	33,70
	<i>Amortissement -</i>	55 536,69	50 591,32	4 945,37	9,78
2150	Matériel de transport.....	8 693,62	11 438,97	- 2 745,35	
	<i>Actif brut +</i>	13 726,76	13 726,76		
	<i>Amortissement -</i>	5 033,14	2 287,79	2 745,35	
2160	Mobilier et matériel de bureau.....	5 517,19	1 609,09	3 908,10	242,88
	<i>Actif brut +</i>	198 884,60	194 098,23	4 786,37	2,47
	<i>Amortissement -</i>	193 367,41	192 489,14	878,27	0,46
2162	Agencements, aménagements, installations.....	117 101,64	125 056,82	- 7 955,18	- 6,36
	<i>Actif brut +</i>	408 005,32	404 319,99	3 685,33	0,91
	<i>Amortissement -</i>	290 903,68	279 263,17	11 640,51	4,17
2600	Valeurs françaises.....	300,00	-	300,00	
275	Cautionnements versés.....	290,08	250,29	39,79	15,90
	TOTAL DE LA CLASSE 2	336 590,83	348 572,47	- 9 379,19	- 3,44
411	Créances clients.....	-	-		
419	Créances douteuses ou litigieuses.....	62 056,99	113 364,18	- 51 307,19	- 45,26
437	Impôt sur les bénéfiques.....	9 767,00	10 105,00	- 338,00	- 3,34
467	Créanciers exercice courant	-	-		
4680	Autres produits.....	121 279,37	126 810,61	- 5 531,24	- 4,36
4681	Débiteurs exercices antérieurs.....	-	-		
492	Paiements à imputer ou à régulariser.....	7 509,31	22 274,36	- 14 765,05	- 66,29
	TOTAL DE LA CLASSE 4	200 612,67	272 554,15	- 71 941,48	- 119,25
510	Prêts consentis sur gages corporels.....	2 959 284,55	3 023 034,55	- 63 750,00	- 2,11
560	Banque de France.....	-	-		
565	Chèques postaux.....	3 544,51	2 110,32	1 434,19	67,96
569	Comptes auprès d'autres organismes financiers.....	47 822,39	70 501,56	- 22 679,17	- 32,17
570	Caisse.....	11 694,20	5 690,48	6 003,72	105,50
580	Avances aux régisseurs.....	-	-		
	TOTAL DE LA CLASSE 5	3 022 345,65	3 101 336,91	- 78 991,26	- 2,55
	PERTE DE L'EXERCICE	0,00	0,00	-	
	TOTAL DE L'ACTIF	3 561 460,62	3 723 944,50	- 160 311,93	- 4,36

BILAN - Passif

en euros

ART.	LIBELLES	31.12.2018	31.12.2017	Variation	%
1050	Dotation initiale.....	1 632 723,21	1 632 723,21	-	-
1051	Excédents capitalisés.....	1 307 064,45	1 307 064,45	-	-
1052	Bonis prescrits.....	370 340,82	357 033,09	13 307,73	3,73
1055	Subvention d'investissement.....	3 444,00	3 444,00	-	-
1110	Réserve libre.....	59 489,20	59 489,20	-	-
1200	Résultat de l'exercice.....	-	-	-	-
1565	Provisions pour litige.....	4 539,29	5 176,49	- 637,20	- 12,31
	TOTAL DE LA CLASSE 1	3 377 600,97	3 364 930,44	12 670,53	0,38
400	Fournisseurs et entrepreneurs.....	34 323,20	26 640,00	7 683,20	28,84
419	Provisions créances douteuses ou litigieuses.....	40 086,99	41 689,18	- 1 602,19	- 3,84
436	Prélèvement forfaitaire libératoire.....	-	-	-	-
425	Rémunérations dues au personnel.....	-	-	-	-
437	Impôt sur les bénéfices.....	-	-	-	-
438	Autres impôts et taxes.....	-	-	-	-
447	Excédents affectés aux organismes sociaux.....	2 972,09	3 076,23	- 104,14	-
455	Bonis à régler.....	26 770,63	40 647,16	- 13 876,53	- 34,14
460	Bons de caisse.....	-	-	-	-
462	Dépôts et cautionnements.....	11 000,00	13 885,54	- 2 885,54	- 20,78
463	Organismes sociaux.....	2 715,00	4 530,00	- 1 815,00	- 40,07
465	Règlements divers.....	216,91	163,38	53,53	32,76
4670	Créanciers - exercice courant.....	1 859,00	3 562,05	- 1 703,05	- 47,81
4671	Créanciers - exercices antérieurs.....	2 218,06	368,00	1 850,06	-
476	Autres charges et intérêts à payer.....	22 991,00	31 170,00	- 8 179,00	- 26,24
478	Produits perçus d'avance.....	-	-	-	-
491	Encaissements à imputer ou à régulariser.....	10 881,34	14 320,21	- 3 438,87	- 24,01
	TOTAL DE LA CLASSE 4	156 034,22	180 051,75	- 24 017,53	- 13,34
500	Emprunts auprès d'organismes financiers.....	-	135 274,68	- 135 274,68	- 100,00
	TOTAL DE LA CLASSE 5	-	135 274,68	- 135 274,68	-
	BENEFICE DE L'EXERCICE	27 825,43	43 687,63	- 15 862,20	- 36,31
	TOTAL DU PASSIF	3 561 460,62	3 723 944,50	- 162 483,88	- 4,36

Dettes fournisseurs

En application des règles de la comptabilité publique, le délai de paiement est de 30 jours à réception de la facture et après vérification du « service fait ». Au 31.12.2018, les dettes fournisseurs se décomposent ainsi :

- Dettes à échoir : 41 372,35 euros,
- Dettes échues : néant.

Comptabilité bancaire

COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE

en euros

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
INTERÊTS ET PRODUITS ASSIMILES	474 184	495 664	-4%
INTERÊTS ET CHARGES ASSIMILES	669	489	0%
COMMISSIONS (PRODUITS)	24 091	23 684	2%
COMMISSIONS (CHARGES)	0	0	0%
GAINS, PERTES SUR OPERATIONS PORTEFEUILLES NEGOCIATION (+/-)	0	0	0%
GAINS ET PERTES - PLACEMENTS ET ASSIMILES (+/-)	0	0	0%
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	99 684	98 291	1%
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	16 737	13 313	26%
PRODUIT NET BANCAIRE	580 553	603 837	-4%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	504 165	509 653	-1%
DOTATION AUX AMORT. AUX PROV. SUR IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	51 831	50 412	3%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	24 557	43 772	-44%
COUT DU RISQUE (+/-)	5 317	6 184	-14%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	29 874	49 956	-40%
RESULTAT EXCEPTIONNEL AVANT IMPÔT (+/-)	0	0	0%
IMPÔT SUR LES BENEFICES (+/-)	2 049	6 268	-67%
DOTATIONS, REPRISES DE FRBG ET PROVISIONS REGLEMENTEES (+/-)	0	0	0%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+/-)	27 825	43 688	-36%

Comptabilité bancaire

BILAN PUBLIABLE

en euros

<i>ACTIF</i>	31.12.2018	31.12.2017	<i>Variation</i>
CAISSE, BANQUES CENTRALES	15 239	7 801	95%
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	47 822	70 502	-32%
CREANCES SUR LA CLIENTELE	3 097 839	3 217 548	-4%
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 233	17 764	31%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	312 768	330 558	-5%
AUTRES ACTIFS	590	250	136%
COMPTES DE REGULARISATION	23 883	37 832	-37%
TOTAL DE L'ACTIF	3 521 374	3 682 255	-4%

Comptabilité bancaire

BILAN PUBLIABLE

en euros

<i>PASSIF</i>	31.12.2018	31.12.2017	Variation
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT			
EMPRUNTS ET COMPTES A TERME	0	135 275	0%
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	26 988	40 810	-34%
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	2 972	3 076	-3%
AUTRES PASSIFS	64 674	69 270	-7%
COMPTES DE REGULARISATION	17 118	19 918	-14%
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8 735	10 464	-17%
CAPITAUX PROPRES hors FRBG	3 400 887	3 403 442	0%
CAPITAL	3 313 573	3 300 265	0%
RESERVES	59 489	59 489	0%
RESULTAT DE L'EXERCICE	27 825	43 688	-36%
TOTAL DU PASSIF	3 521 374	3 682 255	-4%

<i>HORS-BILAN</i>	31.12.2018	31.12.2017	Variation
ENGAGEMENTS DONNES	Néant	Néant	
ENGAGEMENTS RECUS	3 615 749	3 604 082	0%
ETABLISSEMENT DE CREDIT	400 000	264 725	51%
CLIENTELE DES PRETS SUR GAGE	3 215 749	3 339 357	-4%

PROVISIONS SUR ENCOURS DOUTEUX

Prêts Personnels

en milliers d'euros

RATIO PROVISIONS / ENCOURS DOUTEUX						
	2014	2015	2016	2017	2018	Var. 18/17
<i>Provisions</i>	30	25	16	12	10	-16,67%
<i>Encours douteux</i>	30	25	16	12	10	-16,67%
Encours douteux non provisionné	0	0	0	0	0	
Ratio	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	

Prêts sur gages

en milliers d'euros

RATIO PROVISIONS / ENCOURS DOUTEUX				
	2016	2017	2018	Var. 18/17
<i>Encours douteux en capital</i>	126	87	37	-57,47%
<i>Encours douteux en intérêts</i>	14	14	14	0,00%
Total	140	101	51	-49,50%
<i>Provisions</i>	30	29	30	3,45%
Ratio	21,43%	28,71%	58,82%	

1^{ère} partie PRINCIPES COMPTABLES ET METHODE D'EVALUATION

NOTE 1

ACTIVITE ET CONTEXTE REGLEMENTAIRE

La Caisse de Crédit municipal de Nancy (dite la Caisse) est un établissement de crédit dont l'activité principale est le prêt sur gages corporels, monopole des caisses de crédit municipal.

Depuis la cession de ses activités bancaires au 1er janvier 1999, elle conserve uniquement l'agrément pour le recouvrement de l'encours de créances douteuses existant à cette date.

En tant qu'établissement de crédit, elle présente ses comptes annuels conformément à la réglementation bancaire. Ces comptes sont soumis à la certification d'un commissaire aux comptes.

Par ailleurs, en tant qu'établissement public, elle présente et tient ses comptes conformément aux règles de la comptabilité publique. Ceux-ci font l'objet d'une certification par l'agent comptable avant leur dépôt pour examen auprès de la Chambre régionale des comptes Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine.

Contrôle interne

Sous la surveillance du Comité d'Audit, le contrôle interne est externalisé et se décompose ainsi : le contrôle interne permanent est exercé par la Ville de Nancy et le contrôle périodique est confié à la Caisse de Crédit municipal de Paris.

Le Comité d'Audit est informé des mesures prises en matière de contrôle interne et des résultats des contrôles. Il est notamment chargé d'apprécier la qualité du contrôle interne (cohérence des systèmes de mesures, de surveillance et de maîtrise des risques). Il propose, si nécessaire, des actions complémentaires à celles déjà menées.

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance est, en matière de contrôle interne, informé des mesures prises, de leur suivi et de l'éventuelle survenue d'un incident lors de ses réunions trimestrielles.

NOTE 2

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODE D'EVALUATION

Les comptes du Crédit Municipal de Nancy ont été établis conformément aux principes de la profession bancaire et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 applicable aux établissements de crédit.

Depuis l'exercice 2013, la Caisse applique les modalités suivantes :

Déclassement en créances douteuses :

- le déclassement en créances douteuses intervient automatiquement à partir du 3ème mois de constatation de la situation irrégulière. Il peut intervenir plus tôt en cas de risque spécifique identifié ;
- la contagion des contrats douteux de prêts sur gages aux contrats sains de prêts sur gages pour un même client.

Provisions sur créances douteuses :

- provisions des intérêts à 100% à compter du 3ème mois au-delà du premier impayé, déduction faite de la garantie du commissaire-priseur ;
- l'analyse spécifique du capital, contrat par contrat, permettant d'identifier et de chiffrer précisément le risque pour la Caisse, entraînant la constitution d'une provision correspondante ;
- le montant des provisions fait l'objet, de manière régulière, d'un suivi et d'une actualisation, au minimum trimestriels.

Pour les exercices antérieurs à 2016, les intérêts courus ou échus à recevoir de la clientèle étaient inscrits en comptes de régularisation. Dorénavant, ils sont comptabilisés en créances sur la clientèle.

NOTE 3

CREDITS A LA CLIENTELE ET PROVISIONS

Prêts sur gages

Les crédits accordés à la clientèle figurent au bilan à la valeur nominale. Ils sont accordés aux particuliers, selon l'estimation du bien qu'ils déposent en nantissement. Ces contrats constituent des prêts in fine d'une durée de 6 mois qui peuvent être prolongés et/ou renouvelés.

Le commissaire-priseur nommé par la Caisse est responsable de ses appréciations et assume, personnellement et pécuniairement, les pertes éventuelles du capital, intérêts limités à sept mois et droits accessoires dus pour la durée du prêt.

Est considérée comme douteuse, et donc déclassée comme telle, l'intégralité des contrats dont l'enregistrement est strictement supérieur à neuf mois. Toutefois, du fait de la contagion, l'intégralité des contrats sains d'un client est déclassée en douteux si un contrat dudit client est douteux. De même, en cas de risque spécifié, le contrat est déclassé en douteux.

Le capital d'un risque spécifié peut être provisionné. Les intérêts afférents au capital douteux tels que décrits ci-dessus sont provisionnés en totalité déduction faite de la garantie du commissaire-priseur.

Annexes aux états financiers

Cela a pour conséquence une modification du capital douteux de 87 175,00€ au 31 décembre 2017 à 37 470,00€ au 31 décembre 2018, un provisionnement du capital de 15 500,00€ et un ajustement des provisions des intérêts de 13 9545,76€ au 31 décembre 2017 à 14 249,95€ au 31 décembre 2018.

Créances douteuses de l'activité bancaire antérieure au 1^{er} janvier 1999

Toutes les créances de l'activité bancaire antérieure au 1^{er} janvier 1999 sont classées en créances douteuses compromises et sont provisionnées à 100 % en capital et intérêts.

NOTE 4

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont initialement inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon des modes et durées indiquées ci-après :

NATURE	MODE	DUREE
Construction	Linéaire	5 à 50 ans
Aménagements et agencements	Linéaire	5 à 20 ans
Mobilier	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 7 ans
Matériel informatique	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 5 ans
Logiciels informatique	Linéaire	1 à 5 ans
Frais d'étude et d'insertion	Linéaire	1 à 5 ans

NOTE 5

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de la Caisse comprennent :

Le **capital** : compte tenu du statut d'établissement public, le capital n'est pas divisé en actions, mais se compose de la dotation initiale (fonds publics), des excédents capitalisés

2^{ème} partie COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN, LE HORS-BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 9

IMMOBILISATIONS

Les variations ayant affecté les postes d'immobilisations sont les suivantes :

(capitalisation des résultats en l'absence de distribution), des bonis prescrits nets d'impôt sur les sociétés (réalisation des gages), des subventions d'équipement.

Les réserves : affectation des résultats.

NOTE 6

PRODUITS ET CHARGES

L'ensemble des produits et charges est comptabilisé conformément au principe de spécialisation des exercices comptables. En conséquence :

Les intérêts (produits et charges) sont inscrits au compte de résultat prorata temporis.

Les charges d'exploitation (frais de personnel, frais généraux,...) font l'objet le cas échéant, de régularisation en fin d'exercice (charges à payer, charges payées ou comptabilisées d'avance,...).

NOTE 7

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Les agents de la Caisse sont des fonctionnaires relevant de la fonction publique territoriale et des personnels engagés sous contrat.

Les congés dus au titre d'une année sont pris entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de cette année. Le congé dû pour une année de service accompli ne peut se reporter sur l'année suivante, sauf autorisation exceptionnelle. Une provision de 18 795€ pour congés payés est comptabilisée. Une provision de 4 196€ est comptabilisée pour couvrir les indemnités de départ en retraite.

NOTE 8

REGIME FISCAL

Conformément à l'article 29 de la loi de finances pour 1988, les caisses de Crédit municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés depuis le 1^{er} janvier 1988. La charge d'impôts pour l'exercice 2018 s'élève à 2 049€.

En milliers d'euros	31/12/17		31/12/18	
	Incorporelles	Corporelles	Incorporelles	Corporelles
Investissements (valeur brute)	17	164	11	28
Cession et mise au rebut (valeur nette)	0	0	0	0
Dotations aux amortissements	5	45	6	46

Annexes aux états financiers

NOTE 10

CAPITAUX PROPRES hors F.R.B.G.

En milliers d'euros	31/12/18
CAPITAL dont	3 314
<i>Dotation initiale</i>	1 633
<i>Excédents capitalisés au 31/12/16</i>	1 307
<i>Imputation résultat bénéficiaire 2017</i>	0
<i>Subvention d'équipement</i>	3
<i>Bonus prescrits nets d'impôt sur les sociétés</i>	370
RESERVE LIBRE	59
RESULTAT	28
TOTAL	3 401

NOTE 11

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros	31/12/18
PROVISION POUR LITIGE	
<i>Provision au 31/12/2017</i>	5
<i>Dotation 2018</i>	1
<i>Reprise provision au 31/12/2018</i>	-1
TOTAL	5

NOTE 12

VENTILATION DES CREANCES SELON LEUR VALEUR RESIDUELLE

Créances sur les établissements de crédit

Au 31 décembre 2018, le solde des comptes ordinaires est de 47 822,39€.

Créances sur la clientèle

En milliers d'euros			31/12/18
Prêts sur gages	Encours sains	Moins de 3 mois	1 470
		De 3 mois à 1 an	1 489
	Encours douteux (dont intérêts)		52 (14)
Prêts personnels	Encours douteux compromis		10
	Total brut		3 021
Prêts sur gages	Provisions	En capital	-15
		En intérêts	-14
Prêts personnels	Provisions		-10
		Total provisions	-39
TOTAL NET			2 982

Autres passifs

Toutes les dettes inscrites au passif en compte de régularisation et autres passifs sont inférieures à un an. Au 31 décembre 2018, ils s'élèvent à 64 673,62€.

NOTE 13

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre correspondent à la subvention de l'année 2018 à payer au Centre communal d'action sociale au vu des titres émis par cet organisme.

NOTE 14

VENTILATION DES COMPTES DE REGULARISATION

Toutes les créances inscrites à l'actif en compte de régularisation et autres actifs sont inférieures à un an.

Actif

En milliers d'euros	31/12/18
Créances liées aux ventes aux enchères	8
Créances fiscales	10
Divers	6
TOTAL	24

Passif

En milliers d'euros	31/12/18
Cautionnements	11
Divers	6
TOTAL	17

NOTE 15

EFFECTIFS ET FRAIS DE PERSONNEL

En équivalent temps plein, l'effectif de la Caisse s'établit à 5,6 employés, tous fonctionnaires.

Les rémunérations versées au personnel appliquent et respectent le barème de la fonction publique territoriale. Le montant global des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance ne peut être précisé car cela reviendrait à donner des éléments de rémunération individuelle.

En milliers d'euros	31/12/18
Salaires et traitements	245
Charges sociales	79
TOTAL	324

NOTE 16

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires pour 2018 s'élève à 9 640,00€ H.T. au titre du contrôle légal des comptes. Aucun honoraire au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées n'a été facturé.

NOTE 17

COUT DU RISQUE

En milliers d'euros	31/12/18
Reprises provisions utilisées	1
Reprises provisions non utilisées	12
Dotations provisions	-11
Recouvrement après non-valeur	4
Irrécouvrables	-1
TOTAL	5

NOTE 18

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Néant

NOTE 19

OPERATIONS DE HORS-BILAN

Engagements reçus d'établissement de crédit

Le montant restant disponible de la ligne de crédit dont dispose la Caisse auprès de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne est de 400 000€ au 31.12.2018.

Engagements de la clientèle des prêts sur gages

La garantie apportée par le commissaire-priseur s'élève à 3 215 749,34€.

NOTE 20

AFFECTATION DU RESULTAT

ANNEE	RESULTAT	DISTRIBUTION	REPORT A NOUVEAU
2013	73 144,52	-	73 144,52
2014	123 644,80	83 644,80	40 000,00
2015	50 152,71	50 152,71	-
2016	105 582,07	50 000,00	55 582,07
2017	43 687,63	43 687,63	-

NOTE 21

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Il sera proposé au Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit municipal de Nancy de verser le résultat de l'exercice 2018 de 27 825,43€ au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nancy.



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 58 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Caisse de Crédit Municipal de Nancy
Etablissement Public Communal de Crédit et
d'Aide Sociale
Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018
Caisse de Crédit Municipal de Nancy
Etablissement Public Communal de Crédit et d'Aide Sociale
10 rue Callot - 54000 Nancy
Ce rapport contient 13 pages
Référence : US-192-52



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 58 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Caisse de Crédit Municipal de Nancy
Etablissement Public Communal de Crédit et d'Aide Sociale

Siège social : 10 rue Callot - 54000 Nancy
Capital social : € 1.632.723

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Comité d'Orientation et de Surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal de Nancy relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Comité d'Orientation et de Surveillance.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la Caisse de Crédit Municipal de Nancy par le Comité d'Orientation et de Surveillance en date du 6 novembre 1989.

Au 31 décembre 2018, le cabinet KPMG était dans la 30^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas

échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons un rapport au Comité d'Audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 20 mai 2019



Ulrich Sarfati
Associé



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Caisse de Crédit Municipal de Nancy
Etablissement Public Communal de Crédit
d'Aide Sociale
**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées**

Conseil d'Orientation et de Surveillance d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2018

Caisse de Crédit Municipal de Nancy
Etablissement Public Communal de Crédit et d'Aide Sociale

10 rue Callot - 54000 Nancy

Ce rapport contient 3 pages

Référence : US-192-51



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Caisse de Crédit Municipal de Nancy Etablissement Public Communal de Crédit et d'Aide Sociale

Siège social : 10 rue Callot - 54000 Nancy
Capital social : € 1.632.723

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Conseil d'Orientation et de Surveillance d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre établissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R.225-58 du Code de commerce, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'Orientation et de Surveillance

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation du Conseil d'Orientation et de Surveillance en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.



*Caisse de Crédit Municipal de Nancy
Etablissement Public Communal de Crédit et d'Aide Sociale
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
20 mai 2019*

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par le Conseil d'Orientation et de Surveillance dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris La Défense, le 20 mai 2019

KPMG S.A.



Ulrich Sarfati
Associé